



Recevabilité d'une plainte en détournement de mineur

Par **divorsse**, le **24/10/2009** à **18:21**

J'ai 54 ans , ma femme 38.

Je l'ai connu à 14 ans et demi. Nous sommes mariés, avons 2 enfants.

Elle me menace de déposer plainte pour détournement de mineur par personne ayant autorité sur elle.

Sa plainte est elle encore recevable

Merci

Par **JURISNOTAIRE**, le **25/10/2009** à **12:12**

Bonjour, divorsse.

Votre "future ex" a en effet tout à fait le droit de prétendre, et de tenter de, porter plainte.

Laissez la donc faire -ce qui métonnerait-.

Si néanmoins elle allait jusque-là, attendez de voir quels griefs (sérieux?) seraient effectivement articulés contre vous.

Conseillez-lui de porter également plainte (tant qu'on y est, pourquoi pas?) contre le maire qui a recueilli vos consentement lors du mariage, comme complice.

Chantage, chantage...

Votre bien dévoué.